

Les oiseaux de proie du Québec

Biologie et conservation



Dépliant réalisé par:



Ressources naturelles
et Faune
Québec



Environnement
Canada

Environnement
Canada

Table des matières

Table des matières	2
Importance des oiseaux de proie dans la culture crie	3
Objectifs	4
Le retour des oiseaux de proie	4
Qu'est-ce qu'un oiseau de proie?	5
<i>Serre-moi la pince...</i>	5
Diurne ou nocturne?	6
Espèces de chez nous	6
Les sentinelles de l'air	9
Des géants fragiles	9
L'être humain à la rescousse de ces rois des cieux	10
Êtres humains et oiseaux de proie : une cohabitation pas toujours facile...	11
Collisions avec des bâtiments	11
L'enlèvement d'oiseaux ou kidnapping	11
Abattage et captures accidentelles lors d'activités de piégeage	12
Pourquoi les oiseaux de proie sont-ils menacés? Retour dans le passé...	13
Efforts de conservation	15
Un hôpital pour nos rapaces	16
Quoi faire si vous trouvez un oiseau de proie blessé?	17
Travailler pour la vie	17
En conclusion	18
Fiche d'observation d'un aigle	19
Fiche d'observation d'un nid d'oiseau de proie	20



Importance des oiseaux de proie dans la culture crie

Dans la culture et les traditions de la Nation crie, plusieurs espèces animales jouent un rôle primordial. Parmi ces dernières, certains oiseaux de proie, comme le pygargue à tête blanche et l'aigle royal, sont grandement respectés et sont des symboles très importants dans la spiritualité des nations autochtones. En effet, pour les autochtones et certains membres des communautés cries, ces deux espèces sont des messagers du Créateur ou du Grand Esprit et leurs plumes sont considérées comme sacrées dans des danses et cérémonies.

Pour d'autres autochtones et principalement ceux des communautés côtières cries de la Baie-James, les oiseaux de proie ne sont pas considérés comme des messagers porteurs de chance mais comme des grands chasseurs d'oiseaux migrateurs qui nuisent aux activités de chasse traditionnelle. En effet, la présence de certaines espèces d'oiseaux de proie dans le ciel de la côte de la baie James est associée aux migrations printanières et automnales d'oiseaux comme la bernache du Canada et plusieurs espèces de sauvagine. À cette occasion, les oiseaux de proie peuvent tuer et consommer des oiseaux migrateurs, afin de refaire leurs réserves d'énergie permettant d'entreprendre des migrations ou de se reproduire.



CHOUETTE RAYÉE

Malgré l'importance de certaines espèces d'oiseaux de proie dans la culture crie et le maintien de l'équilibre de l'environnement, certains individus sont abattus au cours de la chasse aux bernaches du Canada, oies blanches et autres espèces de sauvagine. En effet, dans certains cas, les oiseaux de proie peuvent faire fuir le gibier, s'emparer des appâts déposés devant les caches ou encore briser les leurres artificiels.

Objectifs

Ce guide a été produit par l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) en collaboration avec l'Association des trappeurs cris du Québec (ATC), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), ainsi qu'avec la participation financière du Fonds autochtone – Espèces en péril (FAEP) et de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), dans le but de présenter les différentes espèces d'oiseaux de proie du Québec et plus particulièrement celles en danger. Le guide a également pour but de parler des changements survenus dans les populations depuis quelques années et de faire découvrir les habitudes de vie et de chasse de ces oiseaux exceptionnels. Nous espérons que ce document répondra à vos interrogations.



Le retour des oiseaux de proie

Depuis quelques années, on remarque une augmentation du nombre d'oiseaux de proie au Québec et ce, pour plusieurs des 27 espèces du Québec. Des espèces qui n'étaient observées que rarement auparavant, telles que le faucon pèlerin, sont maintenant aperçues plus fréquemment dans nos cieux. À première vue, on pourrait croire que les populations d'oiseaux de proie sont maintenant abondantes et même trop nombreuses pour ce que l'environnement peut supporter. Mais est-ce vraiment le cas? Difficile à dire. On rapporte par exemple que la population de l'autour des palombes suivrait un cycle naturel de hausse aux 15 ans. Il est donc important de prendre le temps de bien identifier et étudier une espèce avant de déterminer si elle est abondante ou non.

Qu'est-ce qu'un oiseau de proie?

La croyance la plus largement répandue est qu'un oiseau de proie se distingue des autres espèces d'oiseaux du fait qu'il chasse et mange de la viande. Or, il existe d'autres espèces d'oiseaux carnivores dans le monde qui ne sont pas incluses dans la famille des oiseaux de proie. Le grand héron, par exemple, est un mangeur de poissons, tout comme le balbuzard pêcheur. Or, le héron n'est pas considéré comme un oiseau de proie, contrairement au balbuzard qui en est un.

Ce qui nous permet de différencier clairement un oiseau de proie d'un oiseau appartenant à une autre famille, ce sont *ses pattes*.

Serre-moi la pince...

La meilleure façon de déterminer si un oiseau appartient à la famille des oiseaux de proie est de le regarder chasser ou d'observer attentivement ses pattes. Contrairement aux oiseaux qui attrapent leur nourriture à l'aide de leur bec, les oiseaux de proie utilisent leurs pattes pour saisir leurs proies et pour les tuer avant de s'en nourrir. Ils possèdent donc des orteils très puissants, chacun terminé par une longue griffe recourbée que l'on appelle une *serre*. Les serres étant uniques aux oiseaux de proie, ils sont donc faciles à distinguer des autres catégories d'oiseaux. Deux autres caractéristiques des oiseaux de proie sont leur vision exceptionnelle et leur bec crochu qui sert à déchiqueter la viande. Toutes les espèces d'oiseaux ont une bonne vision, ce qui leur permet de voler en évitant tous les obstacles, mais les oiseaux de proie ont une vision encore supérieure, souvent binoculaire pour mieux évaluer les distances, et extrêmement fine. On estime qu'un faucon pèlerin peut apercevoir une proie de la taille d'un pigeon à plus d'un kilomètre de distance. Cependant, comme il est impossible d'évaluer la vision d'un oiseau à distance et que le bec crochu n'est pas unique aux oiseaux de proie, mieux vaut se fier aux pattes pour le classer dans la bonne famille!

3 parties du corps adaptées pour la chasse:



Le bec crochu



Les serres



Une excellente vision

Diurne ou nocturne?

Tous les oiseaux de proie sont classés dans l'un des deux groupes suivants : les **Strigiformes** pour les oiseaux de proie nocturnes et les **Falconiformes** pour les oiseaux de proie diurnes. Les Strigiformes regroupent les chouettes, les hiboux et les effraies, qui, pour la plupart, chassent pendant la nuit. Ces oiseaux sont munis d'une excellente vision de nuit, d'une ouïe très fine et d'un plumage soyeux permettant un vol silencieux. Toutes les autres espèces d'oiseaux de proie appartiennent à l'ordre des Falconiformes, qui regroupent ainsi tous les aigles, faucons, buses, éperviers, busards et balbuzards du Québec. Ces espèces sont exclusivement diurnes, c'est-à-dire qu'elles chassent seulement entre le lever et le coucher du soleil, mais leurs habitudes de vie et de chasse varient d'une espèce à l'autre.



Espèces de chez nous

On retrouve environ 300 espèces différentes de Falconiformes (diurnes) à travers le monde. On peut en observer 16 sur le territoire québécois. Voici une courte présentation de chacune des familles.

Les aigles

Les deux espèces d'aigles pouvant être retrouvées au Québec, soit l'aigle royal et le pygargue à tête blanche, sont les plus gros oiseaux survolant le territoire québécois. En dehors du fait que tous deux soient d'excellents planeurs, ils sont très différents l'un de l'autre. Les poissons et les carcasses d'animaux morts forment la majeure partie du régime alimentaire du pygargue à tête blanche, bien qu'il puisse à l'occasion chasser de petits mammifères tels des rongeurs, des canards et des oiseaux. L'aigle royal, quant à lui, se nourrit principalement de petits mammifères tels des rongeurs, mais aussi de canards, d'oies et d'oiseaux. À l'occasion, il peut aussi chasser des renards arctiques et de très jeunes caribous (faons). Il mange parfois des carcasses d'animaux morts et, dans certains cas, il peut se nourrir de bébés caribous morts à la naissance ou des restes laissés par les loups.



Les buses

Les buses sont de proches parentes des aigles, mais s'en distinguent par leur plus petite taille. On retrouve quatre espèces de buses au Québec : la buse à queue rousse, la buse pattue, la buse à épaulettes et la petite buse. Alors que les deux premières préfèrent les milieux ouverts, la buse à épaulettes et la petite buse se retrouvent davantage dans les milieux forestiers. Les buses se nourrissent d'une grande variété de proies, soit principalement des petits mammifères tels les rongeurs, mais aussi des amphibiens, des petits oiseaux, des reptiles, des insectes, des poissons et parfois même des carcasses d'animaux morts. La buse pattue, que l'on retrouve dans le nord du Québec lors de la saison de reproduction estivale, se nourrit surtout de rongeurs tels les lemmings et les campagnols, ce qui contribue à contrôler les populations de ces petits rongeurs. Ce contrôle évite que les petits rongeurs se retrouvent en trop grand nombre dans l'environnement et dévastent la végétation ou propagent des maladies.



Les éperviers

Les éperviers sont des oiseaux forestiers, qui n'ont pas leurs pareils pour manœuvrer entre les troncs d'arbres et les branches. Leur grande agilité leur est essentielle lors de la chasse, puisqu'ils se nourrissent principalement d'oiseaux, qu'ils attrapent habituellement en plein vol. Ils sont alors aidés par leurs courtes ailes arrondies et leur longue queue qui sert de gouvernail. À l'occasion, les éperviers se nourrissent également de petits mammifères tels les rongeurs. Par exemple, l'autour des palombes, qui est commun sur les côtes de la baie James, peut chasser des proies de la taille d'un lièvre.



Les busards

On ne retrouve qu'une seule espèce de busards au Québec, soit le busard Saint-Martin. Il est présent à la latitude de la baie James. Cet oiseau très particulier chasse en volant à faible altitude au-dessus de terrains dégagés, comme des champs ou des marais, et en utilisant son ouïe très développée pour capter les sons émis par les petits animaux qui se camouflent dans la végétation. Les plumes de leur visage sont d'ailleurs disposées en forme de disque facial, un peu comme on l'observe chez les chouettes et hiboux, ce qui permet de bien capter tous les sons.



Les faucons

Parmi les espèces présentes au Québec, le faucon pèlerin, le faucon gerfaut et le faucon émerillon se retrouvent à la Baie-James. La plupart des faucons sont des spécialistes de la chasse aux oiseaux.

Leurs ailes pointues et leur longue queue leur permettent de suivre leurs proies dans les airs et, dans le cas du faucon pèlerin, d'effectuer des piqués à des vitesses pouvant parfois atteindre 300 km/h! Ce spécialiste de la haute voltige, dont le statut est jugé vulnérable au Québec, attaquera rarement des proies dont la taille dépasse celle de petits canards, bien qu'on l'ait vu en de rares occasions chasser de plus gros oiseaux, tels que le grand héron, le cormoran à aigrettes ou, exceptionnellement, certaines espèces d'oies.



Le balbuzard pêcheur

Souvent désigné à tort « aigle pêcheur », le balbuzard pêcheur ne fait pas partie de la famille des aigles, mais plutôt de la famille des Pandionidés, dont il est l'unique représentant. Comme son nom l'indique, il se nourrit presque exclusivement de poissons frais, qu'il capture à l'aide de ses pattes munies de serres longues et recourbées.



Les vautours des Amériques

On ne retrouve qu'une seule espèce de vautour au Québec, soit l'urubu à tête rouge. Bien que commun dans le sud du Québec pendant l'été, il s'aventure rarement dans les régions plus nordiques. Comme tous les vautours des Amériques, l'urubu à tête rouge n'est plus considéré comme appartenant au groupe des oiseaux de proie, mais est désormais classé dans celui des grands échassiers, tels que les hérons et les cigognes, les Ciconiiformes.



Les sentinelles de l'air

Comme tous les organismes vivant sur Terre, les oiseaux de proie occupent une place dans l'environnement et ont un rôle particulier à jouer dans l'équilibre des écosystèmes. Leur importance est d'autant plus grande qu'ils sont considérés comme étant des prédateurs supérieurs, c'est-à-dire qu'ils se situent à l'extrémité de la chaîne alimentaire.

En se nourrissant d'animaux plus petits, ils contribuent de façon importante à contrôler leur abondance. Sans eux, les espèces proies, (principalement les petits mammifères rongeurs), les petits oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les gros insectes, pourraient se retrouver en grand nombre dans un même environnement.



plus d'animaux que ce que le milieu peut supporter. Par exemple, dans le cas d'une surpopulation de lemmings, une espèce de petits rongeurs vivant dans le nord du Québec, ceux-ci mangeraient toutes les jeunes pousses herbacées disponibles, ce qui pourrait créer une famine affectant les autres animaux herbivores. Une population trop nombreuse de rongeurs peut également contribuer à augmenter la propagation de certaines maladies aux animaux et humains habitant dans une région donnée.

Des géants fragiles

Si les oiseaux de proie nous impressionnent par leur taille et leur force, ils n'en sont pas moins fragiles. À titre de prédateur supérieur situé à l'extrémité de la chaîne alimentaire, chaque oiseau de proie a besoin d'occuper un territoire suffisamment grand pour subvenir à ses besoins. Plus un oiseau est grand, plus ses besoins sont élevés et plus son territoire de chasse sera vaste. Ainsi, le territoire d'un aigle royal sera beaucoup plus étendu que celui d'une crécerelle d'Amérique, ceci ayant pour conséquence que les aigles seront plus dispersés sur le territoire québécois, donc plus rares. Cette situation rend les oiseaux de proie vulnérables à l'extinction car ils sont moins nombreux que la plupart des autres espèces animales, comme les canards ou les rongeurs.



AIGLE ROYAL

Certains types de bouleversements pourront causer une disparition rapide d'une population, par exemple : la mortalité importante des adultes ou des juvéniles, la destruction de leurs habitats (nidification, alimentation, élevage des jeunes, etc.) et l'introduction d'une substance polluante dans l'environnement.

L'être humain à la rescousse de ces rois des cieux

Après avoir été la cause de la diminution, voire même de l'extinction de certaines populations d'oiseaux de proie dans le monde, les humains tentent aujourd'hui de trouver des moyens de cohabiter plus harmonieusement avec eux. Nous comprenons mieux aujourd'hui à quel point leur présence contribue au maintien d'un équilibre délicat entre les différentes espèces animales et végétales de notre environnement. Le gouvernement du Québec a donc adopté des mesures permettant de protéger les 27 espèces d'oiseaux de proie du Québec et favoriser leur développement dans notre environnement.

Le pygargue à tête blanche, l'aigle royal et le faucon pèlerin sont désignés comme espèces vulnérables en vertu de la législation québécoise (*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q.,c, E-12.01)). En vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, la chasse de toutes les espèces d'oiseaux de proie, qu'elles soient désignées ou non, est interdite, peu importe l'âge de l'oiseau ou le moment de l'année. Le dérangement d'un nid et le prélèvement d'œufs d'oiseaux de proie sont également prohibés. La garde en captivité d'un oiseau de proie nécessite l'obtention d'un permis, délivré par les représentants régionaux du Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



HIBOU DES MARAIS

D'autre part, il est important de mentionner que l'article 24.3 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), l'article 15.3 de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) et la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec* (L.R.Q.,c. D-13.1), découlant de celles-ci, confèrent aux autochtones un droit d'exploitation. Ce droit leur permet de chasser, pêcher, trapper, capturer ou tuer toutes les espèces de poissons, de mammifères et d'oiseaux sauvages sur tout le territoire régi par ces conventions.

Cependant, en vertu du sous-alinéa 24.4.27 de la CBJNQ, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) peut présenter au ministre responsable des recommandations sur les espèces d'animaux sauvages à protéger entièrement ou de temps à autre. Le Comité conjoint (CCCPP) a pris connaissance des rapports sur la situation du pygargue à tête blanche, du faucon pèlerin et de l'aigle royal et, après examen, a fourni des avis, qui ont été adoptés par résolution le 26 août 1998 (98-99: 22) et le 25 juin 2002, afin d'appuyer les désignations envisagées, en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q.,c, E-12.01), à titre d'espèces vulnérables vu la situation des trois espèces en cause.

Pour obtenir davantage d'informations sur la législation touchant la protection des oiseaux de proie, vous pouvez consulter le site Internet du Secteur Faune du ministère des

Ressources naturelles et de la Faune à l'adresse suivante : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/loi.htm ou encore contacter la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec du Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune aux numéros de téléphone suivants : 418-748-7701 ou 418-748-7744.

Êtres humains et oiseaux de proie : une cohabitation pas toujours facile...

Les activités humaines interfèrent de diverses façons avec le mode de vie des oiseaux de proie. La perte d'habitats, les changements climatiques, la pollution, les collisions avec des structures humaines, le dérangement par les humains, l'abattage et le piégeage accidentel, sont les menaces jugées les plus importantes pour la survie de ces espèces. Il est important de bien comprendre les dangers auxquels font face les oiseaux de proie vivant près des êtres humains, de façon à poser les bonnes actions pour leur sauvegarde.

Collisions avec des bâtiments

Les habitations ou les bâtiments humains présentent souvent des dangers pour les oiseaux de proie. Les vitres constituent le danger le plus important, car en reflétant l'image d'oiseaux ou de végétation, elles conduiront l'oiseau de proie à s'y jeter sans méfiance de plein fouet. On peut diminuer la réflexion de la lumière en fermant les stores à demi, ou en installant un rideau blanc pour éviter de tels accidents. Cette problématique est cependant plus importante au sud qu'au nord du Québec. Les câbles et les fils électriques peuvent aussi être la cause de collisions. Bien qu'ils nous semblent bien visibles à partir du sol, avec le ciel comme arrière-plan, vus d'en haut, ils sont souvent invisibles pour les oiseaux ... parlez-en aux pilotes!

L'enlèvement d'oiseaux ou kidnapping

Recueillir ou prélever un jeune oiseau de proie ou un œuf de son nid en nature pour l'élever à la maison n'est pas autorisé, mais malheureusement cela se produit encore trop souvent. La majorité des cas des jeunes oiseaux de proie en duvet recueillis par le réseau de l'Union québécoise pour la réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) sont des jeunes oiseaux en santé qui ont été capturés par des gens qui les croyaient orphelins (d'où l'expression «enlèvement d'oiseaux ou kidnapping»). Il peut arriver que ce geste origine d'une bonne intention : une personne a trouvé le jeune oiseau blessé ou tombé du nid et souhaite lui venir en aide en en prenant soin elle-même jusqu'à l'âge adulte. Cette solution n'est cependant pas souhaitable, pour trois raisons :



**CRÉCERELLE DIFFORME
SUITE AU KIDNAPPING**

1. L'élevage d'un oiseau de proie nécessite des soins spécialisés. S'il est gardé dans une cage ou un enclos inadéquats, ou si son alimentation ne contient pas tous les besoins nutritionnels dont il a besoin, le jeune oiseau risque fort de développer des handicaps permanents, ou même de mourir.
2. Si le jeune oiseau est blessé, il a besoin de soins de santé. Malgré toutes nos bonnes intentions, la plupart d'entre nous n'avons pas les connaissances ou l'équipement nécessaire pour donner ces bons soins de santé. Or, il existe au Québec une Clinique des oiseaux de proie, située à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, à Saint-Hyacinthe. Les vétérinaires de cette clinique sont les mieux placés pour donner des soins de qualité à l'oiseau. Plus ils reçoivent l'oiseau rapidement, meilleures seront les chances de guérison et de remise en liberté avec succès dans la nature.
3. Même si le « bon samaritain » possède les connaissances et l'expérience pour garder un oiseau orphelin en bonne santé jusqu'à sa maturité, il ne pourra éviter l'identification ou l'assimilation aux humains (*l'imprégnation aux humains*). En effet, les jeunes oiseaux ne reconnaissent pas instinctivement leur espèce, mais s'identifient graduellement à l'image de leurs parents. Un jeune oiseau nourri à la main adoptera la personne qui l'a recueilli, «son sauveur », comme parent et par extension, l'être humain comme étant sa propre espèce. Or, ce phénomène est malheureusement irréversible et ceci diminuera considérablement ses chances de survie et de reproduction en nature.



JEUNE FAUCON GERFAUT

Pour toutes ces raisons, la meilleure solution lorsqu'on trouve un jeune oiseau au sol est de le laisser sur place. Les parents continueront généralement de les nourrir au sol. Si le jeune oiseau est visiblement blessé, il vaut mieux appeler tout de suite un agent de protection de la faune, de façon à ce qu'il parvienne rapidement à la Clinique des oiseaux de proie, où des mesures seront prises pour éviter l'assimilation (*l'imprégnation*) à l'humain.

Abattage et captures accidentelles lors d'activités de piégeage

L'abattage ou le piégeage d'oiseaux de proie est illégal au Québec, et ce, peu importe la saison. Il est important de souligner qu'en vertu de leur droit d'exploitation conféré par le chapitre VI de la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec* (L.R.Q., c. D-13.1), les autochtones bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ peuvent prélever ou piéger des oiseaux de proie, tel le harfang des neiges, pour leurs besoins de subsistance. Nous savons que traditionnellement les Cris consomment certaines espèces d'oiseaux de proie. De nos jours, cette coutume est toujours pratiquée, principalement par les personnes âgées (les « elders ») des communautés. Nous reconnaissons cette tradition et sommes respectueux envers les Cris qui la pratiquent.

Dans le cas du piégeage des carnivores, tel le loup, il existe des techniques permettant de diminuer les risques de capture accidentelle d'un oiseau de proie. Il existe un document à ce sujet produit par la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (<http://www.ftgq.qc.ca>). Ce document est maintenant disponible en cri, en anglais et en français dans tous les bureaux de la région Nord-du-Québec du Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Si un oiseau cause des problèmes (agressivité autour d'un nid ou déprédation), on peut se référer à des agents de protection de la faune de la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec aux numéros de téléphone suivants : 418-748-7701 ou 418-748-7744.



Le Comité conjoint (CCCPP) a reconnu et appuyé par voie de résolution le statut d'espèce vulnérable décrété au pygargue à tête blanche, au faucon pèlerin et à l'aigle royal en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q.,c, E-12.01). De plus, la CBJNQ prévoit, par un principe de conservation (article 24.3.2), une possible soustraction de certaines espèces à l'exercice du droit d'exploitation (L.R.Q.,c.D-13.1, article 17).

Pourquoi les oiseaux de proie sont-ils menacés?

Retour dans le passé...

Les premiers êtres humains (autochtones et allochtones) qui colonisèrent le Québec trouvèrent une grande variété d'espèces d'oiseaux de proie en raison de la richesse et de la diversité des écosystèmes : taïga, forêts de conifères, forêts tempérées, basses-terres, marais, lacs poissonneux, etc. À cette époque, les oiseaux de proie étaient beaucoup plus abondants qu'aujourd'hui.



FAUCON PÈLERIN

L'établissement des différentes populations humaines a provoqué des changements dans l'environnement : défrichement de forêts, assèchement des marais, utilisation des cours d'eau pour le flottage du bois, agrandissement des zones urbaines, etc. Toutes ces actions ont contribué à restreindre de plus en plus les terres disponibles pour les oiseaux. Les populations d'oiseaux vivant dans les basses-terres du Saint-Laurent ont été particulièrement touchées, puisque l'activité humaine y était la plus concentrée.



Le territoire des oiseaux de proie se trouvant graduellement envahi par les êtres humains, il y a eu de plus en plus d'interactions entre les deux espèces; les oiseaux de proie n'en sortirent pas gagnants. À cette époque, les oiseaux de proie étaient souvent abattus à vue puisqu'ils étaient perçus comme des animaux effrayants ou porteurs de superstitions. Les oiseaux de proie étaient également abattus car ils faisaient fuir le gibier et s'attaquaient à l'occasion aux petits animaux de fermes (ex. : poules et canards). Des récompenses ont même été remises pour favoriser l'abattage des oiseaux de proie. L'ère de l'industrialisation amena de nouveaux dangers pour la survie des oiseaux de proie avec le déversement et la dispersion de substances chimiques polluantes dans l'environnement.

On sonna l'alarme sur la situation des oiseaux de proie pour la première fois dans les années 1960, lorsqu'on s'aperçut que le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche étaient sur le bord de l'extinction des suites des déversements importants de DDT dans l'environnement.



FAUCON PÈLERIN

Le DDT (ou Dichloro-diphényl-trichloroéthan) est un pesticide de la famille des organochlorés qui fut découvert en 1939 et mis en marché en 1947. Considéré alors comme un produit miracle, il était utilisé sur presque tout le globe pour éliminer les insectes piqueurs transmettant des maladies comme la malaria, en agriculture et pour contrer les effets des insectes ravageurs en milieu forestier. Cependant, dès les années 1960, les biologistes commencèrent à réaliser que le DDT avait des impacts négatifs sur plusieurs espèces animales. Chez le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche, l'accumulation de DDT dans leur corps provoquait l'amincissement de la coquille des œufs, ce qui empêchait les oiseaux de se reproduire normalement. Ces deux espèces furent sur le point de disparaître à cette époque. Le produit fut définitivement banni ou sévèrement contrôlé au Canada en 1979. Depuis, les populations de faucons pèlerins et de pygargues à tête blanche se sont lentement rétablies, bien qu'on observe encore la présence de DDT dans l'environnement.

Efforts de conservation

La crise du DDT a fait réaliser la fragilité des oiseaux de proie ainsi que la possibilité qu'ils en viennent un jour à disparaître à cause de notre impact sur leur environnement. Au début des années 1970, des programmes d'études et de reproduction ont été mis sur pied pour tenter de stopper la disparition des espèces les plus touchées, soit le faucon pèlerin, le pygargue à tête blanche et l'aigle royal. Des programmes d'éducation ont également été mis en place afin de renseigner la population sur la situation de ces espèces, sur les facteurs représentant un risque pour la survie des oiseaux de proie et sur les moyens de leur venir en aide.

Bien que toutes les espèces d'oiseaux de proie aient une égale importance dans le maintien de l'équilibre environnemental, il est normal de concentrer d'abord nos énergies vers les espèces les plus touchées par les activités humaines et les plus près de l'extinction.

Afin de contrer les principales menaces affectant le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin et l'aigle royal, le gouvernement du Québec a mis en place diverses mesures pour venir en aide aux oiseaux de proie :



PRÉSENTATION ÉDUCATIVE

- adoption de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*;
- protection d'habitats;
- soutien à la recherche portant sur les oiseaux de proie du Québec;
- protection des oiseaux de proie contre l'enlèvement d'oiseaux ou kidnapping, le commerce ou la chasse;
- production d'un document par la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (<http://www.ftqg.qc.ca>) présentant des techniques de piégeage des carnivores, tel le loup, permettant de diminuer les risques de capture accidentelle d'un oiseau de proie;
- réalisation d'un programme de repeuplement du faucon pèlerin;
- mise en place de programmes de sensibilisation de la population du Québec, dont la Nation crie, à la situation des espèces en danger.

Présent dans le nord du Québec, le hibou des marais est inscrit sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Un hôpital pour nos rapaces

Nous vous encourageons à rapporter toutes découvertes d'un oiseau blessé ou mort aux agents de protection de la faune de la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec du Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune aux numéros de téléphone suivants : 418-748-7701 ou 418-748-7744. Or, depuis 1986, tous les oiseaux de proie blessés peuvent recevoir des soins de qualité à la Clinique des oiseaux de proie, située à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, à Saint-Hyacinthe. Cette clinique reçoit chaque année de 300 à 400 oiseaux de proie blessés, provenant des quatre coins de la province. Environ 40 % des oiseaux de proie admis peuvent retrouver leur liberté. Cette clinique fut fondée en 1986 par le Dr Guy Fitzgerald, un vétérinaire qui s'occupe de soigner ses pensionnaires depuis ce temps.



FAUCON PÈLERIN EN SOINS

Afin de soutenir les activités de la clinique et de coordonner un réseau d'intervenants pour acheminer les oiseaux de proie blessés le plus rapidement possible, le Dr Fitzgerald fonda dès 1987 un organisme sans but



EXAMEN D'UN PYGARGUE À TÊTE BLANCHE

lucratif, l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP). Très tôt, les activités de l'UQROP se sont orientées vers le développement d'un programme éducatif, qui vise à sensibiliser la population à la situation des oiseaux de proie au Québec. Des éducateurs circulent dans les écoles avec des oiseaux de proie vivants, pour parler de conservation aux enfants. Les passionnés d'oiseaux de proie peuvent également se retrouver durant l'été à *Chouette à voir!* Il s'agit du site d'interprétation de l'UQROP, situé à Saint-Jude, qui présente la plus grande

collection d'oiseaux de proie vivants au Québec.

Quoi faire si vous trouvez un oiseau de proie blessé?

Tout d'abord, vérifiez que l'oiseau de proie a bel et bien besoin de votre aide. Chaque année, la Clinique des oiseaux de proie reçoit des dizaines de jeunes oiseaux au printemps, qui sont en parfaite santé mais encore incapables de bien voler. S'il y a présence de plumes légères tel le duvet sur le plumage de l'oiseau, ou si on peut voir des plumes en croissance sur les ailes de l'oiseau (elles sont alors enveloppées d'un petit tube de couleur bleutée), il vaut mieux laisser l'oiseau de proie sur place. Ses parents en prendront soin. S'il est réellement blessé, on peut le capturer en prenant garde aux serres et au bec. On peut l'attraper à l'aide d'une bonne paire de gants et d'une couverture, et le placer dans une boîte en plastique ou en carton perforée de trous



d'aération. Il est conseillé de mettre beaucoup de papier déchiqueté dans le fond de cette boîte. Il faut par la suite contacter un agent de protection de la faune de la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec du Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune aux numéros de téléphone suivants : 418-748-7701 ou 418-748-7744, ou un organisme reconnu comme l'UQROP, pour acheminer l'oiseau le plus rapidement possible vers des soins spécialisés.

Travailler pour la vie

Même s'il est important d'œuvrer à la réhabilitation des oiseaux de proie blessés, il est encore plus vital de veiller à la conservation des oiseaux en nature. Une bonne façon



FAUCON GERFAUT

de surveiller l'état des populations d'oiseaux de proie sauvages est de disposer de sources fiables d'observations réalisées en milieu naturel. Vous pouvez faire votre part en signalant toute observation d'oiseau de proie, ou de présence d'un nid dans un secteur. Une fiche d'observation préparée par le Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est jointe au présent document. Vous pouvez la compléter au besoin et l'envoyer au bureau de la Direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec ou de la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec au 951, boulevard Hamel, Chibougamau, G8P 2Z3. Vous pouvez également contacter un agent de protection de la faune aux

numéros de téléphone suivants : 418-748-7701 ou 418-748-7744. Ces renseignements seront précieux pour poursuivre nos efforts de conservation des espèces d'oiseaux de proie du Québec, afin que nous puissions encore longtemps les contempler dans le ciel québécois.

En conclusion

De tout temps, les oiseaux de proie ont soulevé les passions chez les êtres humains. Parfois adorés, admirés, honorés et respectés, parfois pourchassés, ils ne laissent toutefois personne indifférent. Cependant, une chose est certaine; c'est qu'ils ont leur place dans l'environnement et que, s'ils en venaient à disparaître un jour, ce serait pour notre plus grande perte. L'être humain a, souvent bien malgré lui, été la cause principale de leur déclin et il doit maintenant travailler à leur sauvegarde.

Actuellement, il n'y a aucune espèce d'oiseau de proie qui soit jugée en surpopulation au Québec. Au contraire, la majorité pourrait être plus abondante. Il est vrai que la présence d'oiseaux de proie peut parfois causer des désagréments, par exemple en effarouchant le gibier lors de la chasse. Au printemps et à l'automne, l'aigle royal et le pygargue à tête blanche se concentrent près des haltes migratoires de la sauvagine, endroits qui sont également recherchés par les chasseurs cris au cours des activités de chasse traditionnelles. Tout comme les chasseurs, l'aigle royal et le pygargue à tête blanche doivent profiter de cette grande concentration des proies. Les oiseaux de proie pourront ainsi refaire leurs réserves d'énergie, avant d'entreprendre leur période de reproduction ou leur migration.

Il faut cependant garder à l'esprit que l'environnement leur appartient également, et que des deux, c'est de loin l'être humain qui cause le plus de désagréments à l'autre! En ouvrant notre esprit sur l'importance et la beauté de ces oiseaux de proie, fruit de millions d'années d'évolution et de survie, en posant de petits gestes pour contribuer à leur sauvegarde, nous aurons fait notre part pour transmettre aux générations futures un territoire aussi riche que celui que nous avons reçu de nos ancêtres.



HARFANG DES NEIGES



Fiche d'observation d'un aigle

SVP, photocopier, remplir et envoyer au bureau de protection de la faune le plus près de chez vous.

FICHE D'OBSERVATION		
PYGARGUE À TÊTE BLANCHE		AIGLE ROYAL
DATE ANNÉE:	ÂGE	IMMATURE
MOIS:		ADULTE
JOUR:		
ENDROIT :		
MERCATOR	ZONE :	UTM (EST):
		UTM (NORD):
NOMBRE D'INDIVIDU(S):		
DESCRIPTION DU MILIEU:		
REMARQUES:		
OBSERVATEUR:		TÉL.:

FICHE D'OBSERVATION		
PYGARGUE À TÊTE BLANCHE		AIGLE ROYAL
DATE ANNÉE:	ÂGE	IMMATURE
MOIS:		ADULTE
JOUR:		
ENDROIT :		
MERCATOR	ZONE :	UTM (EST):
		UTM (NORD):
NOMBRE D'INDIVIDU(S):		
DESCRIPTION DU MILIEU:		
REMARQUES:		
OBSERVATEUR:		TÉL.:

Fiche d'observation d'un nid d'oiseau de proie

A. Nid d'oiseau de proie — Description générale

Date de l'observation: _____

Endroit: _____

Heure: _____

Feuillet de la carte: _____

Coordonnées: _____

Accès possible: _____

(Route, eau, sentier, etc.) _____

Type, nom du plan d'eau le plus près du lieu de l'observation: _____

Essence de l'arbre où le nid a été observé: _____

B. Présence d'oiseau(x)

Présence d'adulte(s):
(oui/non)

Mâle: _____

Femelle: _____

Couple: _____

Inconnu: _____

Mature(s): _____

Immature(s): _____

Présence d'œufs: _____

Si oui, nombre: _____

Présence d'oisillons dans le nid: _____

Si oui, nombre: _____

C. Autre

Commentaires: _____

Observateur(s): _____

Téléphone: _____

Téléphone: _____



Les oiseaux de proie : des chasseurs vulnérables